|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale****COMMISSION DES SERVICES ET APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, CLIMATOLOGIQUES, HYDROLOGIQUES, MARITIMES ET ENVIRONNEMENTAUX****Troisième session**Bali, Indonésie, 4-9 mars 2024 | **SERCOM-3/Doc. 4.3(2)** |
| Présenté par:Président du SC-AVI28.II.2024**VERSION 2** |

*[Toutes les modifications figurant dans le présent document ont été apportées
par le Secrétariat à partir d'une proposition de la Tchéquie.]*

**POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR: RÈGLEMENT TECHNIQUE ET AUTRES QUESTIONS TECHNIQUES**

**POINT 4.3 DE L’ORDRE DU JOUR: Services destinés à l’aviation**

# Mise À jour de la publication intitulÉe *Messages et prÉvisions d’aÉrodromes – Guide d’utilisationdes codes* (OMM-N° 782)

|  |
| --- |
| **rÉsumÉ** |
| **Document présenté par:** Président du Comité permanent des services à l’aviation (SC‑AVI)**Objectif stratégique 2024-2027:** Objectif 1.4 – Accroître la valeur des informations et services météorologiques d’aide à la décision et innover dans ce domaine**Incidences financières et administratives:** Dans les limites prévues dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2024-2027**Principaux responsables de la mise en œuvre:** SERCOM, avec l’aide de l’INFCOM**Calendrier:** 2025**Mesures attendues:** Examen et adoption du projet de décision de la SERCOM |

# CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

### Mise à jour de la publication *Messages et prévisions d’aérodromes – Guide d’utilisation des codes* (OMM-N° 782)

Contexte

1. En vertu de son mandat, le Comité permanent des services aéronautiques est chargé, entre autres, d’élaborer et de mettre à jour les dispositions du Règlement technique de l’OMM et les documents d’orientation qui les accompagnent. Par conséquent, le Comité évalue régulièrement les publications réglementaires et non réglementaires de l’Organisation dans le domaine de la météorologie aéronautique dont il est responsable, afin de déterminer dans quelle mesure celles-ci sont toujours nécessaires et, le cas échéant, si elles doivent être mises à jour.
2. La publication intitulée *[Messages et prévisions d’aérodromes – Guide d’utilisation des codes](https://library.wmo.int/idurl/4/30224)* (OMM-N° 782) a été mise à jour pour la dernière fois en 2022. Le manuel est un guide pratique des codes de météorologie aéronautique, en particulier des messages METAR, SPECI (supplément TREND compris) et TAF, qui font partie intégrante des rapports et des prévisions météorologiques fournis aux aérodromes utilisés par les services de météorologie aéronautique et l’aviation civile internationale dans le monde entier. Le contenu du manuel ne doit pas s’écarter de l’Annexe 3 – *Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale –* de l’Organisation de l’aviation civile internationale (OACI) ni des *Procédures pour les services de navigation aérienne – Météorologie* (PANS-MET) de l’OACI (Document 10157) à paraître. Le *Manuel des codes* (OMM-N° 306), [Volume I.1 – Codes internationaux, Partie A –](https://library.wmo.int/idurl/4/35713) *[Codes alphanumériques](https://library.wmo.int/idurl/4/35713)* et [Volume I.3 – Codes internationaux, Partie D –](https://library.wmo.int/records/item/35769-manual-on-codes-volume-i-3-international-codes?language_id=13&back=&offset=1) *[Représentations dérivées de modèles de données](https://library.wmo.int/records/item/35769-manual-on-codes-volume-i-3-international-codes?language_id=13&back=&offset=1)*, est également pertinent pour le guide.

Portée de la mise à jour

1. Selon toute attente, l’Amendement 82 portant modification de l’Annexe 3, et prévu pour entrer en vigueur en novembre 2025, ne devrait entraîner qu’un nombre restreint de changements concernant les codes utilisés en météorologie aéronautique. À l’exception d’ajustements mineurs de certaines notes de bas de page, aucune grande modification de fond n’est proposée pour les modèles METAR, SPECI (supplément TREND compris) et TAF. Nonobstant, certains changements sont proposés qui concernent le nombre de groupes de portée visuelle de piste (RVR) pouvant être indiqués dans les messages METAR/SPECI lorsqu’ils sont diffusés en code alphanumérique par rapport au format IWXXM (Modèle d’échanges de renseignements météorologiques de l’OACI), et qui portent aussi sur les températures de l’air et du point de rosée, désormais indiquées au dixième de degrés Celsius près lorsque les messages METAR/SPECI sont diffusés au format IWXXM. En conséquence, le Comité permanent a préparé une proposition de mise à jour de la publication OMM-N° 782, [disponible ici](https://filecloud.wmo.int/share/s/K5hEwnVtRBS9gkbFUgjSzQ), afin de rester en phase avec les changements susmentionnés.
2. Sous réserve de l’adoption par l’OACI de l’Amendement 82 à l’Annexe 3 et de la réintroduction qui s’ensuit de Procédures de l’OACI pour les services de navigation aérienne – Météorologie, il y a nécessité à ce que l’OMM publie une mise à jour de la publication OMM‑N° 782. Dans le cas improbable où l’OACI déciderait de ne pas adopter les parties de l’Amendement 82 relatives à la diffusion des rapports METAR/SPECI (TREND compris) et TAF, l’OMM aurait tout intérêt à prendre ses dispositions pour s’assurer la souplesse nécessaire afin de modifier, voire retirer, tout ou partie de la mise à jour proposée de la publication OMM‑N° 782, puisque les orientations de l’OMM doivent continuer de correspondre aux dispositions de l’OACI.
3. Par sa [recommandation 2 (SC-AVI-3)](https://community.wmo.int/en/activity-areas/aviation/meetings/sc-avi-3), le Comité permanent des services à l’aviation, réuni à sa troisième session du 12 au 14 septembre 2023 à Exeter, au Royaume‑Uni, a approuvé une proposition de mise à jour de la publication OMM-N° 782 et a recommandé que la SERCOM adopte une résolution y relative. À la suite d'une intervention de la Tchéquie à l'intention de la plénière de la troisième session de la SERCOM, il a été proposé que la résolution soit transformée en décision.

**Mesure attendue**

1. Compte tenu de ce qui précède, la Commission des services est invitée à adopter la décision ci-après.

**PROJET DE DÉCISION**

## Projet de décision 4.3(2)/1 (SERCOM-3)

**Mise à jour de la publication intitulée *Messages et prévisions d’aérodromes: Guide d’utilisation des codes* (OMM-N° 782)**

**La Commission des services et applications météorologiques, climatologiques, hydrologiques, maritimes et environnementaux décide** d’approuver une proposition de mise à jour en 2025 ([disponible ici](https://filecloud.wmo.int/share/s/K5hEwnVtRBS9gkbFUgjSzQ)) de la publication intitulée *[Messages et prévisions d’aérodromes: Guide d’utilisation des codes](https://library.wmo.int/records/item/56368-messages-et-previsions-d-aerodromes?language_id=13&back=&offset=1)* (OMM-N° 782).

\_\_\_\_\_\_\_

Justification de la décision:

1. La [recommandation 2 (SC-AVI-3)](https://community.wmo.int/en/activity-areas/aviation/meetings/sc-avi-3), relative à une proposition de mise à jour en 2024 de la publication *Messages et prévisions d’aérodromes: Guide d’utilisation des codes* (OMM‑N° 782).
2. Cette mise à jour permettra de faire concorder la publication OMM-N° 782 avec un amendement à paraître de l’Annexe 3 – *Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale* à la Convention relative à l’aviation civile internationale et avec les nouvelles *Procédures pour les services de navigation aérienne – Météorologie* (PANS-MET) (Document 10157) de l'OACI.
3. Initialement, la publication *Messages et prévisions d’aérodromes: Guide d’utilisation des codes* (OMM-N° 782) devait être mise en concordance avec l’Amendement 81 de l’Annexe 3 pour une entrée en vigueur prévue le 28 novembre 2024. Cependant, en raison d'un récent report de cet amendement, il est à présent prévu que la mise en concordance se fasse avec l’Amendement 82 de l’Annexe 3 de l'OACI et que la date d'entrée en vigueur correspondante soit le 27 novembre 2025).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_